

CAHIER DES CHARGES BREVET D'ENTRAINEUR FEDERAL COURSE

Présentation.

Le Brevet d'Entraîneur Fédéral est le deuxième niveau de diplôme de la FFRS (le premier étant le BIF). Il est spécifique à la Course. Le BEF est la reconnaissance fédérale d'une compétence d'entraîneur capable d'initier et d'entraîner dans cette discipline.

Attribution.

Toute action administrative et logistique est placée sous la responsabilité du **Comité National Course**. Toute action technique et pédagogique est placée sous l'autorité de la Direction Technique Nationale et de la Commission Enseignement de la FFRS.

1. CONDITIONS ET FORMALITES D'INSCRIPTION.

1. Etre licencié(e) à la FFRS le jour du premier module de formation, aucune dérogation ne sera acceptée.
2. Etre âgé(e) de **18 ans** le jour de la validation de la dernière UF (UF5), aucune dérogation ne sera acceptée.
3. Fournir un dossier d'inscription au secrétariat du CNC au 15 septembre de la saison en cours, comprenant les éléments suivants.
 - La fiche d'inscription mentionnant :
 - l'état civil : nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone.
 - les renseignements concernant le club : nom, discipline, n° de licence.
 - une photo d'identité.
 - La photocopie de la licence (demandée uniquement lors de la participation au 1^{er} module de formation).

2. DEROULEMENT ET NATURE DES EPREUVES.

UF1 : Epreuve écrite de réglementation technique et sportive.

(Durée 20 minutes).

L'épreuve porte sur le règlement technique et sportif de la course.

Le candidat répond à un questionnaire de **20 questions** à choix multiples (QCM), selon un barème fixé à l'avance.

- Bonne réponse : 1 point.
- Pas de réponse : 0 point.
- Mauvaise réponse : - 1 point.

L'épreuve est réussie et l'UF1 acquise à partir de 12 points.

En cas d'échec, si le candidat a validé l'UF2 et l'UF3 au 3^{ème} module, cette épreuve pourra être repassée lors du dernier module.

UF2 : Epreuve écrite d'analyse d'images.

(Durée 60 minutes).

L'épreuve porte sur la technique individuelle de patinage. Le candidat répond par écrit aux questions en rapport avec des images présentées sur différents supports.

En fonction de la prestation, l'UF2 est acquise ou pas.

UF3 : Epreuve écrite d'étude de cas sur la planification de l'entraînement.

(Durée 60 minutes).

L'épreuve porte sur la planification de l'entraînement d'un athlète. Les candidats, à partir de paramètres définis (profil du coureur, calendrier, échéance, etc...), rédigent la planification à mettre en œuvre.

En fonction de la prestation l'UF3 est acquise ou pas.

UF4 : Epreuve de pédagogie d'entraînement.

(Durée 90 minutes).

L'épreuve porte sur l'organisation d'une séance d'entraînement dont le thème et le contexte sont définis par l'entraîneur de pôle. Le candidat bénéficie d'un temps préalable de 45 minutes lui permettant de faire une préparation écrite de la totalité de la séance, d'une durée de 1 heure et 30 minutes. Il conduit ensuite une séquence de 30 minutes, choisie par le jury sur le texte de présentation et participe à un entretien de 15 minutes avec le jury.

L'épreuve comporte donc 3 temps.

1. La préparation écrite (durée 45 minutes) de la totalité de la séance.
2. La conduite d'une partie de la séance d'entraînement (durée 30 minutes).
3. L'entretien avec le jury (durée 15 minutes).

En fonction de la prestation du candidat, l'UF4 est acquise ou pas.

UF5 : Epreuve orale de dossier d'entraînement.

(Durée 30 minutes).

L'épreuve porte sur la présentation d'un dossier d'entraînement comprenant :

1. 25 fiches d'entraînements décrivant les différents éléments (objectifs, contenus, cycles...) pris en compte par le candidat dans son exercice d'entraîneur de club.
2. Un rapport de la formation BEF, présentant les différents modules suivis : cours, apports théoriques, mise en situation, analyse et bilan personnel, etc...

Le candidat dispose de 15 minutes de présentation et de 15 minutes d'entretien avec le jury.

En fonction de la prestation l'UF5 est acquise ou pas.

Le candidat doit obligatoirement envoyer son dossier en deux exemplaires au secrétariat du Comité National Course 3 semaines avant la date du module 4.

3. ADMISSION.

Il n'y pas de notation par point. Les UF sont acquises ou pas.

Un livret personnel de formation (délivré à l'inscription) est apporté par le candidat à chaque module. Au cours des différentes étapes, l'examineur valide chaque UF acquise en signant le livret. En cas de réussite, l'octroi du diplôme est officialisé par l'apposition de la vignette « BREVET d'ENTRAINEUR FEDERAL » et du tampon de la Commission Enseignement de la FFRS.

Sont déclarés titulaires du BEF, les candidats ayant validé les 5 Unités de Formation.

En cas d'échec, le candidat conserve le bénéfice des UF acquises et repasse les UF manquantes pour obtenir le diplôme.

Les résultats sont communiqués par le CNC, sous réserve de leur validation définitive par la FFRS (Commission Enseignement).

FORMATION ET VALIDATION

1. VOLUME ET CONTENUS.

Préambule.

La formation est ouverte à tous. Elle est obligatoire, dans l'ordre chronologique des modules, afin de valider successivement les différentes UF. La non acquisition de l'une d'elles n'entrave pas la poursuite du parcours à condition d'enchaîner le module et l'unité de formation suivants, sans sauter d'étapes.

La formation comporte 4 modules. Le diplôme est validé progressivement et chronologiquement au cours de la formation par l'acquisition des 5 Unités de Formation (UF).

Module 1 : le stage « interrégional », de détection.

Formation : la technique individuelle, la préparation physique, les éléments de planification de l'entraînement, des tests de terrain.

Validation de l'UF1.

Module 2 : le stage « local », dans le club.

Formation : la technique individuelle (suite).

Module 3 : le stage « national », pendant un stage de l'équipe de France minimes.

Formation : la technique de peloton, la tactique de course.

Validation de l'UF2, de l'UF3.

Module 4 : une journée sur une structure d'entraînement (Pôle Espoirs).

Validation de l'UF4, de l'UF5.

2. FORMATEURS.

L'organisation administrative et logistique des modules de formation est placée sous la responsabilité du Comité National Course, ou de son représentant.

La formation est pilotée par les Entraîneurs Nationaux sous l'autorité de la Direction Technique Nationale.

3. JURY.

Les membres du jury, nommés par le Comité National Course, sont les cadres techniques de la Fédération et des Brevetés d'Etat, spécialité Course.

**BREVET D' ENTRAINEUR FEDERAL
FICHE D'INSCRIPTION COURSE**

Année (saison sportive) :
Discipline :



NOM :
Prénom :
Date de Naissance :
Adresse :
CP et Ville :
 Domicile :
 Portable :
@ Mail :
Club :
N° licence de la saison en cours :

PHOTO d'identité collée

Je sollicite mon inscription à la formation : **OUI** **NON**
Je sollicite mon inscription aux épreuves du BEF : **OUI** **NON**
Je m'engage à respecter le Cahier des Charges du Brevet d'Entraîneur Fédéral de Course

Fait à :
Le :

Signature :

Pour valoir ce que de droit

RESULTATS BREVET D'ENTRAINEUR FEDERAL COURSE

SAISON SPORTIVE :

N°	NOM et PRENOM (en majuscule)	CLUB N° licence	UF1 acquis O / N	UF2 acquis O / N	UF3 acquis O / N	UF4 acquis O / N	UF5 acquis O / N	BEF OUI / NON	UF conservées
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									